

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2022

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 1^{er} juin 2022.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Éric Roche - Romain Serpenet

Absents excusés : Mathilde Bourret (pouvoir à Romain Serpenet) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Denis Mandon (pouvoir à Marc Bourdon) - Simon Rosant (pouvoir à Hervé Besson)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H30.

Monsieur Romain Serpenet est désigné secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 avril 2022

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 5 avril 2022 est adopté.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 avril 2022

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 24 avril 2022 est adopté.

1. Finances

Madame le Maire fait un point sur l'état des finances et des subventions.

Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès du conseil départemental pour le déneigement des voiries communales campagne hivernale 2021/2022.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention concernant le déneigement de l'hiver 2021/2022 (délibération 2022/0027)

2. Coordination générale :

Mise à disposition d'un agent communal

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, la mise à disposition de l'agent communal à Arche Agglo pour l'Ardéchoise, pratiquée jusqu'en 2019 pour une journée (7h), et elle propose de se positionner à ce sujet.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise cette mise à disposition ainsi que Madame le Maire à signer la convention afférente (délibération 2022/0020)

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport de la CLECT d'Arche Agglo, laquelle s'est réunie le 21 avril 2022 afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre de la prise de compétence enseignement musical.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport de la CLECT (délibération 2022/0021)

Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire indique que la commune doit finaliser son plan communal de sauvegarde le plus rapidement possible à la demande de la Préfecture.

Schéma DECI

Le Syndicat des eaux Cance-Doux souhaite poursuivre et renforcer son accompagnement auprès des communes dans la mise en œuvre de leur compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Le syndicat propose donc à ses communes membres la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir un bureau d'études pour la réalisation de leur schéma communal DECI. Ce groupement de commandes permettra d'optimiser le coût des études par commune. En outre, le Syndicat s'engage à participer au financement des études, dans la limite de 3 000€ par commune.

Madame le Maire propose donc que la commune soit intégrée au groupement de commande du Syndicat Cance-Doux.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'intégrer le groupement de commandes du Syndicat Cance-Doux et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier (délibération 2022/0026)

Fond Unique de Logement (FUL)

Madame le Maire rappelle que le FUL permet à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et précise que la participation financière à ce fond au titre de l'année 2022 s'élève à 0,40€ par habitant soit 82,80€ pour notre commune.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de participer au FUL au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 0,40€ par habitant soit 82,80€ pour une population légale de 207 habitants et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier (délibération 2022/0022)

Magazine intercommunal

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que des soucis de distribution du magazine intercommunal sont apparus sur diverses communes et qu'Arche Agglo propose aux communes d'organiser elles-mêmes la distribution.

Aucun retour de non distribution ayant été reçu sur notre commune, le conseil municipal décide de continuer la distribution du magazine intercommunale comme précédemment (par le biais de la poste).

Il est rappelé que des exemplaires de ce magazine sont disponibles en mairie.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir la distribution du magazine communautaire « quarante-et-une » par le biais de La Poste (délibération 2022/0032)

Modalité de publicité des actes de la commune

Madame le Maire indique, qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

Madame le Maire propose de choisir l'une des modalités proposées. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne représentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par publication papier consultable en mairie.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la proposition de Madame le Maire (délibération 2022/0023)

Convention gymnase de Saint-Félicien

Madame le Maire rappelle qu'Arche Agglo a acté le retour au niveau communal des équipements communautaires de portée locale.

Il a été proposé que le critère de localisation soit retenu et donc logiquement la commune d'implantation du gymnase se voit transférer la propriété de celui-ci, soit la commune de Saint-Félicien.

Il a été initialement proposé de modifier l'attribution de compensation annuelle du coût moyen de fonctionnement et répartir cette majoration au prorata de l'investissement des communes. Un coût de renouvellement du bâtiment a été intégré.

Les communes concernées ont décidé en parallèle de définir les conditions d'occupation et de participation du gymnase.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention permettant de garantir l'accès par les administrés tout en encadrant les modalités d'organisation de cette occupation.

Il convient de se prononcer sur la signature de la convention de gestion du gymnase de Saint-Félicien présentée.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents (délibération 2022/0031)

Recensement

Le recensement de la population aura lieu en 2023. Il convient, dès à présent d'anticiper le recrutement d'un agent recenseur pour la commune.

3. Urbanisme

Cour de l'ancienne école

Le conseil municipal décide de valider le devis de maîtrise d'œuvre du Cabinet Archiconsult, pour un montant de 3 000€ TTC.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer le devis (délibération 2022/0028)

4. Bâtiments

Dépôt du Marché pour la construction d'une maison à Pervençères

Comme prévu par le Code de la Commande Publique, il convient de déposer, en ligne sur Achat Public, le marché public de construction d'une maison à Pervençères.

Le cabinet ArchiConsult a préparé le dossier, la mise en ligne sera effectuée le 17 juin, conformément au code de la commande publique.

La date limite de réception des offres est fixée au 29 juillet 2022 à midi (12h00).

Des travaux d'isolation sont à prévoir dans un des logements communaux (salle de bain) ainsi que la pose d'une protection sur un mur à la salle des fêtes. Les devis sont en cours.

5. Voirie/cimetière

Débroussaillage

Le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Astier pour un montant de 1 995€ HT concernant le débroussaillage.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer le devis pour le débroussaillage par l'entreprise Astier (délibération 2022/0024)

Curage des fossés

Le conseil municipal décide de valider le devis d'un montant de 2 580€ HT concernant le curage des fossés.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer le devis pour le curage des fossés par l'entreprise Bourjat Martial (délibération 2022/0030)

L'entreprise EVTP a réalisé les travaux relatifs au programme de voirie 2022. Il reste à prévoir le bouchage des trous sur les voiries communales.

6. Aménagement urbain

Rue des Fleurs

Afin de finaliser la sécurisation de la rue des Fleurs, le conseil municipal décide de valider le devis de l'atelier forge, d'un montant de 1 600€ HT, pour la fabrication et la pose d'une barrière (côté jardin) en fer forgé.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'Atelier Forge pour la fabrication et la pose d'une barrière Rue des Fleurs. (délibération 2022/0029)

Un abribus financé par la Région Auvergne Rhône Alpes, sera mise en place prochainement sur la place des cerises.

7. Travaux courants

La signalisation horizontale (marquage au sol) des arrêts de bus sera refaite par l'employé communal avec l'aide des élus, ainsi que le nettoyage des trottoirs en béton désactivé.

8. Eau et Assainissement

Réseau eau potable

Le Syndicat Cance-Doux propose deux devis pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable afin de desservir les futures constructions parcelle AE393.

Scénario 1 : création du réseau en passant par la RD115 (plus court) pour un montant HT de 15 696€ avec une participation de la commune à hauteur de 3 924€

Scénario 2 : création du réseau que la réalisation des travaux d'assainissement par Arche Agglo pour un montant HT de 25 493€ avec une participation de la commune de 6 373€.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'opter pour le scénario 1 et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier (délibération 2022/0025)

9. Information, animation

Ardéchoise 2022

La décoration pour le passage de l'Ardéchoise le 15 juin a été faite ; le conseil municipal remercie tous les bénévoles.

Les enfants de la commune sont invités à participer au ravitaillement le mercredi 15 juin.

Exposition

Dimitri Chaix, photographe, exposera des photographies du 23 au 31 juillet. Un vernissage est prévu le 22 juillet à 19h00.

Sentier « Sur les pas de Marie Mourier »

L'inauguration a eu lieu le 28 mai et a connu un beau succès.

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 16 juin 2022